

Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires en prévision du budget de 2019

Cenovus Energy Inc.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Rendre immédiatement déductible 100 % des coûts en capital pour que l'industrie canadienne puisse demeurer concurrentielle par rapport aux récentes mesures américaines de réforme fiscale.

Recommandation 2

Exclure la production de pétrole et de gaz naturel en amont de l'application de la Norme sur les combustibles propres. Cette norme fait double emploi avec les mesures déjà en vigueur et elle ne permet pas de tenir compte, comme dans le Climate Leadership Plan de l'Alberta, des points sensibles des industries qui sont tributaires du commerce et pour qui l'énergie occupe une place très importante.

Recommandation 3

Le projet de loi C-69 et les règlements connexes devraient être modifiés de façon à réduire les processus de prise de décisions. Il devrait aussi permettre aux provinces qui disposent des mesures et des mécanismes de réglementation nécessaires d'appliquer plutôt leur régime de surveillance réglementaire.

Recommandation 4

Réduire le taux général d'imposition des sociétés du gouvernement fédéral.

Introduction

Cenovus est une société pétrolière et gazière intégrée dont le siège social est situé à Calgary. Elle s'occupe notamment de projets d'exploitation des sables bitumineux dans le Nord de l'Alberta, qui emploient des méthodes spécialisées de forage du sol et de pompage du pétrole jusqu'à la surface, et d'activités établies de production de pétrole et de gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle est aussi propriétaire de 50 % des actions de deux raffineries américaines.

La société Cenovus a pour mission de maximiser sa valeur en exploitant les ressources pétrolières et gazières de façon sûre, responsable, efficace et innovatrice. Pour ce faire, elle cherche notamment à trouver le juste milieu entre la réduction de ses répercussions sur l'environnement et l'optimisation de son efficacité, afin de demeurer concurrentielle tant sur le plan des coûts que sur celui des émissions de carbone. Depuis quelques années, les cours du pétrole et du gaz naturel sont demeurés assez faibles, et on se soucie davantage des changements climatiques et de la nécessité de réduire les gaz à effet de serre. Il s'agit pour nous d'un double défi qui nous oblige, pour pouvoir soutenir la concurrence par rapport au secteur américain du pétrole brut et à toutes les autres sources mondiales d'énergie, à réduire considérablement notre structure de coûts et l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre. Au fil des ans, la société Cenovus n'a ménagé aucun effort pour réduire ses coûts, stimuler l'innovation et améliorer son bilan environnemental. Depuis 2014, elle a réussi à réduire le coût des investissements de maintien dans les sables bitumineux de plus de 50 %, le coût d'exploitation des sables bitumineux de plus de 40 % et ses frais administratifs de plus de 50 %.

Les exigences en matière de compétitivité englobent aussi le bilan environnemental. Grâce aux progrès technologiques, la société Cenovus a réduit du tiers les émissions causées par l'exploitation des sables bitumineux. Aujourd'hui, les émissions de ses actifs dans les sables pétrolifères sont comparables à la moyenne des émissions produites par baril de pétrole brut raffiné en Amérique du Nord. Elle continue de miser sur les progrès technologiques pour réduire davantage ses émissions. Elle continue aussi de souscrire aux objectifs du Climate Leadership Plan de l'Alberta : elle se soucie de l'augmentation des gaz à effet de serre causés par l'exploitation des sables bitumineux et prouve au gouvernement et à la population canadienne qu'elle cherche sérieusement à réduire ses émissions. Selon nous, dans l'intérêt de l'économie canadienne et de l'ensemble de la population, le gouvernement doit aussi contribuer activement à créer un climat favorisant la compétitivité du secteur canadien de l'énergie.

La société Cenovus est membre de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Elle appuie le mémoire prébudgétaire de cette association et elle présente les recommandations suivantes au gouvernement pour l'aider à élaborer le budget de 2019.

Recommandation 1

Rendre immédiatement déductible 100 % des coûts en capital pour que l'industrie canadienne puisse demeurer concurrentielle par rapport aux récentes mesures américaines de réforme fiscale.

L'élimination des obstacles qui nuisent aux investissements pourrait permettre au secteur privé de stimuler grandement la croissance économique du Canada. La pleine déductibilité des coûts en capital est un outil puissant qui pourrait aussi accélérer le développement de technologies visant à favoriser la compétitivité économique du secteur pétrolier et gazier et à améliorer son bilan environnemental.

Avant que l'État fédéral adopte la pleine déductibilité des coûts en capital, les États américains qui avaient adopté la pleine comptabilisation en charges, en 2002 et en 2008, ont vu les investissements augmenter de 17,5 %. Après cinq ans, le taux d'emploi des États qui avaient adopté cette politique était de 7,7 % supérieur à celui des États comparables qui ne l'avaient pas adoptée, et leurs résultats étaient 10,5 % plus élevés. Le Royaume-Uni a connu à peu près la même chose : l'augmentation des déductions pour amortissement ont augmenté de 11 % les investissements dans les PME britanniques admissibles.

Recommandation 2

Exclure la production de pétrole et de gaz naturel en amont de l'application de la Norme sur les combustibles propres. Cette norme fait double emploi avec les mesures déjà en vigueur et elle ne permet pas de tenir compte, comme dans le Climate Leadership Plan de l'Alberta, des points sensibles des industries qui sont tributaires du commerce et pour qui l'énergie occupe une place très importante.

Les mesures prévues dans le Climate Leadership Plan de l'Alberta sont une façon beaucoup plus efficace de tarifer les émissions de carbone que la Norme sur les combustibles propres. Dans sa forme actuelle, la Norme sur les combustibles propres nuirait à la compétitivité du secteur pétrolier et gazier et à la plupart des autres industries canadiennes. Ce n'est pas sans raison si aucun autre pays ou État n'étend à l'industrie l'application des normes sur les combustibles. Si on cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie, il ne s'agit pas du bon outil. La Norme sur les combustibles propres convient mieux aux carburants pour les transports.

Recommandation 3

Le projet de loi C-69 et les règlements connexes devraient être modifiés de façon à réduire les processus de prise de décisions. Il devrait aussi permettre aux provinces qui disposent des mesures et des mécanismes de réglementation nécessaires d'appliquer plutôt leur régime de surveillance réglementaire.

Tel qu'il est formulé, le projet de loi C-69 aura d'importantes répercussions négatives sur le secteur pétrolier et gazier : il générera beaucoup d'incertitude et fera fuir les investissements. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le projet de loi C-69, surtout les dispositions sur la Loi sur l'évaluation d'impact. Privés de calendriers réalistes et d'une liste précise des obligations auxquelles sont tenus les intervenants, les investisseurs choisiront plutôt d'investir leurs capitaux dans les États où les conditions réglementaires sont plus claires. Il est difficile de voir comment le projet de loi, dans sa forme actuelle, permettra de raffermir la confiance des investisseurs envers le Canada.

Au cours des dernières décennies, les mécanismes de réglementation des provinces se sont beaucoup perfectionnés. Le gouvernement fédéral n'est plus la seule entité ayant l'expertise et les capacités nécessaires pour réglementer efficacement les grands projets industriels. Des gens du monde entier vont à l'Alberta Energy Regulator pour y étudier les pratiques exemplaires en matière de réglementation du secteur pétrolier et gazier. Il est temps que le gouvernement fédéral admette que les projets qui s'inscrivent entièrement dans les limites d'une province sont mieux réglementés par l'échelon provincial.

Recommandation 4

Réduire le taux général d'imposition des sociétés du gouvernement fédéral.

Avant les récentes modifications du régime fiscal des États-Unis, le Canada profitait d'un taux d'imposition des sociétés avantageux qui contribuait à attirer les investissements. Il ne profite plus de cet avantage et devrait envisager sérieusement de réduire le régime fiscal des sociétés de manière à ce qu'il ne nuise plus aux investissements, mais qu'il serve de nouveau d'incitatif. Le cours du pétrole reprend de la vigueur sur la scène internationale, mais le Canada ne bénéficie pas de sa pleine part des investissements mondiaux dans le secteur pétrolier et gazier. Cette situation est attribuable en partie à son taux d'imposition ainsi qu'aux difficultés d'accès aux marchés et aux obligations réglementaires qui sont de plus en plus lourdes pour les entreprises.

Conclusion

Les recommandations présentées ne font pas toutes partie des mesures budgétaires traditionnelles qui vont de soi. Cenovus estime toutefois que ces mesures permettraient de rendre le secteur pétrolier et gazier beaucoup plus concurrentiel et de générer en retour des investissements au Canada. Ce secteur

pourrait investir des dizaines de milliards de dollars par année dans l'économie canadienne. Cenovus se réjouit à l'idée de collaborer avec le gouvernement pour trouver des façons de relancer cet important moteur de croissance économique.